



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.11/2002/14
2 septembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport
des denrées périssables
(Cinquante-huitième session,
Genève, 11-14 novembre 2002)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2003-2007

Note du secrétariat

ACTIVITÉ 02.11 : TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

**Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport
international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement**

Priorité : 2

Exposé succinct :

Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour. Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

L'entrée en vigueur des révisions des Annexes 2 et 3 de l'ATP.

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6. Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Publier un document annuel relatif aux informations échangées entre les Parties contractantes sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution No 243 sur "L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP" en vue d'une meilleure facilitation. Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Finaliser une annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières;

Examiner, tous les ans, les difficultés rencontrées lors des franchissements de frontières par le transport de denrées périssables.

- d) Examen des définitions et des normes (de l'Annexe 1) applicables au transport des denrées périssables à la suite du Protocole de Montréal (nouveaux matériaux réfrigérants et isolants), et des contraintes environnementales. Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2004 :

Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants comme cela est recommandé par le Programme commun d'action adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12 - 14 novembre 1997)

- e) Examen des méthodes mises au point par la Sous-Commission des stations d'essai de l'IIF. Priorité : 3

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Prendre en compte le travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables.

- f) Elaboration d'un manuel ATP Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Avoir une version finale du manuel prête à être publiée.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- g) Élaborer une procédure pour la révision de l'ATP afin d'accélérer l'entrée en vigueur des textes adoptés par le Groupe de travail. (2003) Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

L'entrée en vigueur de la révision de l'article 18 de l'ATP.

- h) Révision générale des Annexes de l'ATP afin de mettre à jour les textes (2003)

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Finaliser les principales modifications aux Annexes.

- i) Examen des propositions sur les conditions de transport des fruits et légumes frais. (2004)

Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Finir l'examen de la faisabilité de l'introduction de règles pour le transport de fruits et légumes frais, dans l'ATP.

- j) Examen de propositions d'amendements concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, afin de tenir compte de l'évolution technique. (2004)

Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

L'entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.

- k) Processus d'intégration en Europe en liaison avec l'ATP (2003)

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

Coopérer avec la Commission des Communautés européennes en vue d'harmoniser la réglementation européenne avec l'ATP.

- l) Étude de l'homologation des caisses vendues en kit (2004)

Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2003 :

L'entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP sur l'homologation des caisses vendues en kit.
